

- **Qu'est-ce que le CNGOF ?**

Le CNGOF (Collège national des gynécologues et obstétriciens français) est la société savante qui regroupe les gynécologues et obstétriciens français, quel que soit leur statut – public ou privé – et l'orientation de leur exercice : gynécologie, obstétrique, médecine de la reproduction, chirurgie ou carcinologie.

Son objectif principal est le développement et le progrès sous toutes leurs formes de la gynécologie et de l'obstétrique, avec pour principe essentiel l'unité de la discipline gynécologique et obstétricale.

- **Comment est organisé le CNGOF ?**

Le CNGOF est dirigé par un bureau :

la présidente



Joëlle Belaisch Allart

et trois secrétaires généraux



Pierre Collinet
(Chirurgie)



Cyril Huissoud
(Obstétrique)



Geoffroy Robin
(Gynécologie médicale)

assistés de trois vice-présidents



Alexandra Benachi



Olivier Multon



Pierre Panel

(Olivier Multon assure également les fonctions de trésorier)

Pour accomplir sa mission, le CNGOF s'appuie sur un comité scientifique et un conseil d'administration représentatifs de la discipline. Il rédige régulièrement des référentiels de pratique et organise annuellement le congrès de la profession.

- **À quoi sert le CNGOF ?**

Le Collège participe à la représentation de la profession auprès des pouvoirs publics et des agences gouvernementales dans les domaines de la formation initiale et continue et de l'organisation des soins, en lien avec les autres sociétés savantes et les syndicats de gynécologues et obstétriciens.

Le Collège entretient des relations avec les sociétés savantes représentatives de la gynécologie-obstétrique en Europe et au sein de la francophonie.

- **Pourquoi être membre du CNGOF ?**

Les membres du Collège sont un soutien indispensable à son fonctionnement. Ils permettent d'assurer la représentativité de la profession auprès des pouvoirs publics.

Être membre, c'est :

- ✓ Participer aux efforts du Collège pour que le CNGOF soit une société savante solide, prestigieuse, efficace, au service de la profession et de la santé des femmes.
- ✓ Faire partie d'une communauté professionnelle.
- ✓ Bénéficier d'un tarif d'inscription préférentiel au congrès annuel Pari(s) Santé Femmes.
- ✓ Être informé régulièrement des informations et alertes professionnelles importantes.
- ✓ Recevoir la lettre d'information trimestrielle « Les Brèves du Collège ».
- ✓ Avoir la possibilité d'être sollicité comme expert du CNGOF et d'être inclus dans les labellisations et recommandations de bonne pratique du CNGOF.
- ✓ Participer à l'amélioration des pratiques professionnelles.

Devenir adhérent